

Accompagner le commerce indépendant pour réussir les mutations en cours

L'U2P se félicite de la mise en place le 25 avril du Conseil National du Commerce par la ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire.

Cette instance doit se fixer des objectifs ambitieux. Il conviendra d'abord de donner leur juste place aux différents acteurs afin qu'une concertation équilibrée puisse s'instaurer sur les sujets structurants du commerce.

C'est la condition nécessaire pour apporter des réponses concrètes aux questions qui se posent : comment répondre aux nouvelles attentes des consommateurs, comment attirer les jeunes vers ces métiers, quelles articulations et complémentarités établir entre les différentes formes de commerce...?

À court terme, des solutions doivent être trouvées dans le cadre du Conseil national du commerce : transitions écologique et numérique, ZFE-m, transmission-reprise d'entreprise, place du commerce dans les territoires.

L'U2P se penchera plus particulièrement sur le développement de l'artisanat et du commerce indépendant dans un contexte de fortes mutations. A titre d'exemple, plusieurs actions récentes de revitalisation des centres des villes et des bourgs ont montré qu'il est possible d'inverser des tendances enclenchées depuis plusieurs décennies.

En tout état de cause l'U2P participera activement aux travaux du CNC et veillera à ce que les politiques publiques prennent en compte les besoins du commerce indépendant afin de répondre aux défis économiques, environnementaux et sociétaux.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.04.17

Paris, 25 avril 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

icdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).